



## COMPROMIS DE VENTE 2 ACQUEREURS

Par **HATSA**, le **31/12/2020** à **04:56**

Bonjour,

Mon mari souhaite acheter et financer seul un appartement. Nous sommes sous le régime de la séparation de biens.

Nous venons de signer un compromis de vente, sous seing privé sans la présence des notaires, délai de rétractation vendredi 9 janvier 2021.

Nous avons indiqué à l'agence immobilière que notre notaire était en vacances et que nous avons 2 possibilités d'acquérir ce bien : mon mari, seul acquéreur (plan A), moi en usufruitière (plan B), mais que nous n'avons encore rien fixé chez le notaire. L'agence immobilière m'a quand même fait signer le compromis me précisant que je devais figurer tout de même dans celui-ci puisque je vais résider dans l'appartement.

Suis-je quand même l'acquéreur de l'appartement ou peut-on me retirer du compromis quand nous aurons décidé de la façon d'acquérir ce bien en laissant uniquement mon mari comme acquéreur si nous choisissons le plan A ?

Merci de bien vouloir m'aider.

Par **youris**, le **31/12/2020** à **12:12**

bonjour,

l'acte authentique doit être le reflet du compromis de vente.

je conseille toujours de signer le compromis de vente chez un notaire, ce que n'est pas un agent immobilier qui est d'abord un commerçant.

le compromis comporte-t-il une clause permettant de modifier les acquéreurs ?

d'ailleurs le fait que l'agent immobilier vous ai demandé de signer le compromis pour la simple raison que vous alliez y résider, me semble surprenant, on peut acheter un bien immobilier sans l'occuper.

votre mari recoure-t-il à un crédit pour financer l'achat de cet appartement ?

si oui, l'organisme de crédit préfère toujours garantie le prêt sur 2 têtes que sur une seule.

salutations

Par **HATSA**, le 31/12/2020 à 16:17

**Bonjour,**

**Merci infiniment d'avoir bien voulu répondre à ma demande.**

**Mon mari prend lui seul un crédit sur 8 ans afin que nous ayons une petite réserve financière après l'achat.**

**Concernant les acquéreurs, il n'y a que la clause suspensive sur l'avant contrat.**

**Nous allons prendre R.V. avec notre notaire qui est en vacances avant le délai de rétractation du compromis.**

**L'Agence a supposé que je souhaitais être l'usufruitière de ce bien alors que nous n'avons encore rien décidé avec le notaire.**

**Mon mari peut tout à fait acheter ce bien seul mais nous voulons nous protéger l'un et l'autre en cas de décès...**

**Bien cordialement.**

**HATSA**